

COMITE SYNDICAL

REUNION DU JEUDI 7 FEVRIER 2013

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1^{er} Vice Président), Monsieur Christian MUR (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (2^{ème} Vice Président), Monsieur Georges-André PASTOR (Titulaire), Monsieur Emmanuel MOULIN (Titulaire), Monsieur Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Monsieur Alain PARMENTIER (Titulaire), Monsieur Bernard ROUSSET (Titulaire), Monsieur Grégory JOSEPH (Titulaire), Monsieur Victor LOPEZ (Suppléant), Monsieur Yves LECAUDEY (Titulaire), Monsieur Martial MIGNET (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Pierre GASNAULT (Suppléant), Monsieur Jean Michel LEAL (Titulaire), Monsieur Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jacky LAPORTE (Titulaire), Monsieur Jean BUNGERT (Titulaire), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Monsieur Walter GRUBER (Suppléant).

DÉLIBÉRATION N°20130207_007

Budget Primitif 2013 – Budget annexe « aménagement numérique du territoire »

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20130207_007

Budget Primitif 2013 – Budget annexe « aménagement numérique du territoire »

CONSIDÉRANT le Code Général des Collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M4,

CONSIDÉRANT le vote de ce projet selon les règles des AE-AP/CP par délibération en date du 09 juin 2009,

CONSIDÉRANT le vote de création du Budget Annexe « Contrat de Partenariat Public Privé » par délibération en date du 09 juin 2009 ,

CONSIDÉRANT le vote de changement de dénomination de ce Budget pour l'intituler « Aménagement Numérique du Territoire » par délibération en date du 26 janvier 2011,

VU la convention de financement du réseau haut débit Girondin relative à la participation annuelle du Conseil Général de la Gironde et signée le 7 mars 2012 entre le Syndicat Mixte Gironde Numérique et le Conseil Général de la Gironde.

CONSIDÉRANT la délibération de reprise anticipée des résultats 2012 en date du 7 février 2013

I - Exposé des motifs

Ce budget est retracé de la manière suivante :

Contrat de Partenariat Public Privé

Le Budget lié au contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière du contrat (annexe10).

L'acompte n°2 FEDER d'un montant de 841 000 euros demandé en septembre 2012 fait l'objet d'un report de crédits au Budget Primitif 2013. Le solde de la subvention FEDER d'un montant de 2 596 641 euros sera demandé à la fin du 1er semestre 2013.

Extension « GirNum V2 »

Le Budget lié au contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière de l'avenant n°3 (annexe10). Les loyers 2012 ont fait l'objet d'un rattachement en 2012 pour la part exploitation et d'un report de crédits sur 2013 pour la part investissement (257 643 euros). Ils seront effectivement payés sur l'année 2013.

Pour rappel, les infrastructures réseaux créées dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé sont amorties par le partenaire privé Gironde Haut Débit.

Pour les acquisitions d'infrastructures réseaux hors du Contrat de Partenariat Public Privé,

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20130207_007

Budget Primitif 2013 – Budget annexe « aménagement numérique du territoire »

Il convient de décider d'une durée d'amortissement. Il est proposé la durée de 30 ans.

II - Présentation du budget

Le projet de Budget est voté avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2012.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 19 414 863,43 euros, se décomposant en :

- 6 771 206 euros en section d'exploitation,
- 12 643 657,43 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 – Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les dépenses, d'un montant total de 6 771 206 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 002 (déficit d'exploitation reporté) pour 1 211 530,67 euros
- Chapitre 011 (loyer d'exploitation (L3 + L4)) pour 3 163 615,15 euros
- Chapitre 012 (charges de personnels) pour 100 000 euros
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 356 940,18 euros
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 2 500 euros
- Chapitre 66 (loyer de financement (L2)) pour 1 936 520 euros.
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 100 euros

Les recettes, d'un montant total de 6 771 206 euros, sont réparties entre :

- Amortissement des subventions d'équipement pour 1 342 121 euros.
- Recettes commerciales pour 1 872 490 euros,
- Subvention du Conseil Général de la Gironde pour 1 236 000 euros,
- FEDER pour la somme de 2 320 595 euros (restes à réaliser 2012 compris),

2 – Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses, d'un montant total de 12 643 657,43 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 040 (amort. des subventions d'équipement) pour 1 342 121 euros,
- Chapitre 16 (loyer investissement L1-part CPPP) pour 7 648 874,42 euros,
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 50 000 euros,
- Chapitre 23 (loyer investissement L1-part GirNumv2) pour 3 602 662,01 euros (restes à réaliser compris).

Les recettes, d'un montant total de 12 643 657,43 euros sont réparties entre :

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20130207_007

Budget Primitif 2013 – Budget annexe « aménagement numérique du territoire »

- Résultat d'investissement reporté pour 9 232 371,25 euros,
- Virement de la section de fonctionnement pour 356 940,18 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 2 500 euros,
- Subvention des EPCI pour 679 800 euros,
- Subvention du Conseil Régional d'Aquitaine pour 199 000 euros,
- Subvention du Conseil Général de la Gironde pour 1 056 000 euros,
- FEDER pour 1 117 046 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-de bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2013 du Budget Annexe « Aménagement Numérique du Territoire ».

-de décider d'amortir les infrastructures réseaux acquises hors du Contrat de Partenariat Public Privé sur une durée de 30 ans.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Pour expédition conforme,

Détail du vote plural

	Délégués Conseil Général 5,25 voix / délégué	Délégués EPCI 1 voix / délégué	TOTAL
Membres présents	4	21	25
Suffrages exprimés	21	21	42
Votes pour	21	21	42
Votes contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0

La Présidente de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le La Présidente,
A Bordeaux, le 07/02/2013
Le La Présidente,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :

49
25
25
00

Date de convocation : 23/01/2013

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Bordeaux, le 7 Février 2013

Les membres du Comité syndical,

[Empty rectangular box for signatures]

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le
A Bordeaux, le

[Handwritten signatures in blue ink]